



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2026-29-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre visant « Réaliser la mise en place du suivi des dépôts sédimentaires et mener les travaux de gestion sédimentaires – action 6.2a du PAPI de l'Ouvèze provençale », M2026-09-E

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024-29 visant l'approbation du PAPI de l'Ouvèze Provençale,

Vu la délibération n°2025-22 relative au programme d'actions prévisionnel 2026,

Vu la délibération n°2026-06 relative au budget primitif 2026,

Vu la délibération n°2026-23 relative à la délégation des attributions du comité syndical et de signature au Président,

Vu les inscriptions budgétaires,

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze Provençale 2025-2031, labélisé par courrier de Madame la Préfète coordonnatrice du Bassin Rhône-Méditerranée le 1er août 2025.

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Ouvèze Provençales répondent aux enjeux identifiés lors de la mise en œuvre du PAPI d'intention et des phases de concertation locale.

L'action 6.2a vise la mise en place du suivi des dépôts sédimentaires et la conception de travaux de gestion sur les communes de Bédarrides et Vaison-la-Romaine (84).

Le marché M2026-09-E s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre de cette action par une mission de maîtrise d'œuvre.

Les prestations font l'objet d'un **marché public de maîtrise d'œuvre** passé conformément aux dispositions des articles L2123-1, L2430-1 et L2431-1 du code de la commande publique.

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande publique.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2026-29-P**

Le marché est composé d'une tranche ferme et de quatre tranches optionnelles :

Tranche ferme :

Volet 1 : Etude préalable et avant-projets

Tranche optionnelle n°1 :

Etude d'incidence développée sur le secteur de Bédarrides

Tranche optionnelle n°2 :

Etude d'incidence développée sur le secteur de Vaison-la-Romaine

Tranche optionnelle n°3 :

Dossier d'autorisation environnementale du projet de Bédarrides

Tranche optionnelle n°4 :

Dossier d'autorisation environnementale du projet de Vaison-la-Romaine

Durée du marché : la durée du marché est fixée à 30 mois à compter de l'émission du premier ordre de service.

Délais d'exécution : le délai d'exécution des prestations est fixé par ordre de service.

L'analyse des offres portera sur les critères définis dans le document de consultation du marché M2026-09-E.

La consultation est organisée en suivant les règles de la commande publique relatifs aux procédures adaptées.

La publicité liée à ce marché sera menée sur le profil d'acheteur du SMOP, un journal d'annonces légales et le site internet du SMOP (MAPA > 90 000€ HT).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2026-29-P**

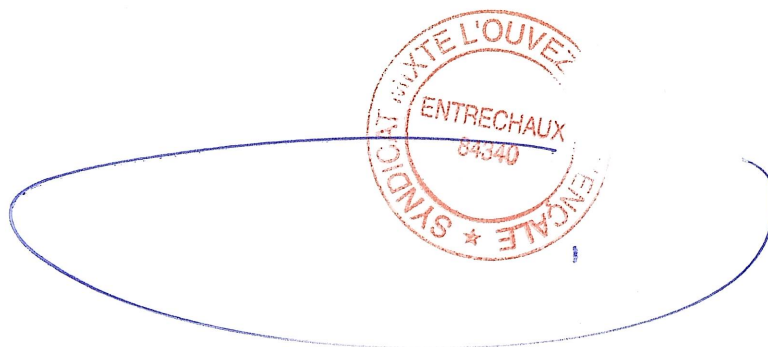
Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

VALIDE les caractéristiques énoncées du marché M2026-09-E, du dossier de consultation des entreprises ainsi que la procédure de consultation (MAPA > 90 000€ HT)

DECIDE d'engager la consultation.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **31 AOUT 2026**
Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.